

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à huis clos le 13 octobre 2021 à 19h30 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD, maire;
Francine BRASSEUR, conseillère;
Simon DUFAULT, conseiller;
Mickael L. GIGUÈRE, conseiller;
Pierre NOËL, conseiller (*arrive en cours de séance*);
Patrick WOLPUT, conseiller;

Était absent :

Gilbert GRENIER, conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assiste également à la séance :

Heidi BÉDARD, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

283-10-2021 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 13 octobre 2021 et qu'il souhaite l'adopter tel que soumis;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

284-10-2021 2. **Adoption du règlement no 352-2021 décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$**

Attendu que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du *Code municipal du Québec*;

Attendu la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 21 juin 2019 et la confirmation concernant l'augmentation de l'enveloppe datée du 7 juillet 2021 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

Attendu que la subvention est versée sur une période de 4 ans, soit le premier le 15 mars 2020 et le dernier le 15 mars 2024;

Attendu qu' il est nécessaire d'emprunter la somme de 717 682 \$;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier, lors d'une séance du conseil tenu le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le règlement no 352-2021 intitulé :
« Règlement no 352-2021 décrétant un emprunt temporaire de 717 682 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

285-10-2021 3. **Adoption du règlement no 353-2021 décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit**

Attendu que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour l'administration courante;

Attendu qu' il est nécessaire d'emprunter la somme de 350 000 \$ sous forme de marge de crédit afin de pallier au manque de liquidités jusqu'à la réception des revenus de l'année suivante;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 4 octobre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le règlement no 353-2021 intitulé :
« Règlement no 353-2021 décrétant un emprunt temporaire de 350 000 \$ servant de marge de crédit ».

Adoptée à l'unanimité

286-10-2021 4. **Rechargement du 8^e Rang**

Attendu que le conseil municipal a accordé un contrat, par la résolution no 163-06-2021, pour effectuer le rechargement et la correction de la fondation d'une partie du 8^e Rang afin d'accueillir la circulation lourde lors de la construction de la nouvelle porcherie ou afin d'accueillir la circulation agricole de celle-ci;

Attendu que suite aux travaux effectués dans le 8^e Rang, une longueur de 350 pieds par 23 pieds demeure une zone instable pour la circulation lourde et qu'il y a lieu de procéder à un rechargement de cette portion de route;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le contrat de rechargement du 8^e Rang sur une longueur de 350 pieds par 23 pieds à Excavation L.G. Inc. au montant estimé de 4 400 \$, taxes en sus.

Que les sommes soient prélevées du fond des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

M. Pierre Noël prend son siège à 19h45.

287-10-2021 **5. Travaux rue de la Fabrique – Arbres à couper**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a autorisé la réfection de la rue de la Fabrique;

Attendu qu' une demande a été effectuée aux propriétaires du 642, 1^{er} Rang O afin de procéder à l'élagage des arbres de leur propriété;

Attendu que les propriétaires ont formulé leur inquiétude quant à la survie de leurs arbres si la Municipalité endommage les racines;

Attendu que les propriétaires demandent à la Municipalité de connaître les mesures prises afin de préserver leurs arbres;

Attendu que s'il est impossible pour la Municipalité de préserver les arbres, les propriétaires demandent le remplacement de la haie de cèdres et des arbres aux frais de la Municipalité;

Attendu que la Municipalité accepte de procéder au remplacement de la haie et des arbres advenant que ces derniers soient endommagés par les travaux;

Attendu qu' afin de définir la responsabilité de la Municipalité et l'acceptation des travaux par les propriétaires, il y a lieu de produire une entente;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité une entente préparée par les conseillers juridiques de la Municipalité avec les propriétaires du 642, 1^{er} Rang O.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit-être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

288-10-2021 **7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h54.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire